pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché/Publié le 07/04/2023
ID : 040-200075687-20230330-2023_28-DE

Délibération n°2023-28

Date de la convocation : 23 03 2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers votants :	15
- dont « pour » :	15
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Fixation du lieu du prochain conseil d'administration

Le 30 mars 2023 à 14h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, salle des Gaves, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :
Etaient présents : Jean Marc LESCOUTE, Marie Noëlle APOLDA, Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Julie, FIALIP, Ginette GASSIE, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Marie Hélène SAGET, Roland TOUYA
Pouvoirs : Corine de PASSOS à Serge LASSERRE
Etaient excusés : Jean-François LATASTE, Véronique GOMES,
Absents : Lucie LOUBERE, Eliane LAPEGUE
Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
CONSIDERANT qu'il convient de fixer le lieu du prochain conseil d'administration,

Après avoir entendu Monsieur le Vice-Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que le prochain conseil d'administration se tiendra à Misson
- Le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - CIAS -